



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/889
S/1999/362
31 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 53/203 A de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1998, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan tous les trois mois durant sa cinquante-troisième session. Le présent rapport, qui décrit l'évolution de la situation depuis la publication du rapport du Secrétaire général en date du 23 novembre 1998 (A/53/695-S/1998/1109), est également destiné au Conseil de sécurité qui a demandé à être tenu régulièrement informé des principaux événements en Afghanistan.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

A. Situation politique

2. À la fin de janvier et au début de février, la Mission spéciale s'est entretenue avec les dirigeants des Taliban et ceux du Front uni qui se sont montrés disposés à se rencontrer directement à la seule condition que ce soit sous les auspices des Nations Unies. Les deux parties sont convenues que ces pourparlers n'auraient aucun ordre du jour déterminé, ne seraient assortis d'aucune condition préalable importante et ne feraient l'objet d'aucune publicité. Une réunion s'est tenue dans ces conditions à Achgabat les 10 et 11 février. La partie des Taliban était dirigée par le Vice-Ministre des affaires étrangères, Abdul Karim Zahid, et celle du Front uni par M. Abdul Karim Hashemi, Vice-Ministre de la planification du gouvernement du Président Burhanuddin Rabbani. Les pourparlers se sont déroulés à huis clos dans un climat de franchise et de respect mutuel. Les deux parties sont convenues en principe qu'il devrait y avoir d'autres pourparlers conduisant à un accord concernant le cessez-le-feu, l'échange de prisonniers et l'examen futur de la forme que prendrait le gouvernement.

3. Une deuxième série de pourparlers intra-afghans s'est tenue à Achgabat du 11 au 14 mars sous les auspices de la Mission spéciale. Les deux parties belligérantes étaient représentées à un niveau plus élevé qu'auparavant. Le mollah Wakil Ahmad Mutawakil, proche collaborateur du mollah Mohammad Omar, chef suprême du mouvement, dirigeait la délégation des Taliban, tandis que la partie du Front uni était présidée par Mohammad Yonus Qanooni, Vice-Ministre de la défense du gouvernement Rabbani. De même que lors de la première série de pourparlers, aucun accord ne devait être établi par écrit.

4. Néanmoins, les pourparlers d'une durée de trois jours ont été constructifs et pourraient constituer une première étape sur la voie d'une solution négociée de la crise afghane. À leur issue, les deux parties se sont entendues en principe pour assurer en commun les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Elles sont convenues de poursuivre les pourparlers en vue d'examiner d'autres questions et d'appliquer les décisions prises à Achgabat. Elles ont l'intention de tenir la prochaine série de pourparlers dès que cela sera possible dans un lieu fixé d'un commun accord, de préférence en Afghanistan. Durant la deuxième série de pourparlers à Achgabat, les Taliban et le Front uni sont également convenus que chaque partie libérerait 20 prisonniers de guerre avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge.

5. Avant les deux rencontres d'Achgabat, le Front uni avait tenu une série de réunions en vue de regrouper les forces anti-Taliban, sur les plans politique et militaire, sous un seul commandement unifié. Lors de la première, qui s'est tenue le 5 décembre 1998 dans la vallée du Panjshir et a duré trois jours, les participants ont cherché à constituer un conseil suprême afin d'examiner les moyens d'unifier tous les groupes anti-Taliban sous un haut commandement dirigé par le commandant Ahmad Shah Massoud. Durant la deuxième réunion, qui a eu lieu à Taloqan le 24 janvier 1999, il aurait été créé un Conseil militaire suprême comprenant les forces du commandant Massoud (Jamiat-e-Islami) et les anciennes factions des moudjahidin du parti chiite Hezb-e-Wahdat, ainsi que celles du Hezb-e-Islami (Hekmatyar) et de l'Ittehad-e-Islami. Le Conseil militaire suprême, dirigé par le commandant Massoud, est convenu d'intensifier ses activités militaires simultanément sur les fronts du nord et de l'est. Le Front uni a tenu une troisième réunion à la fin de février à Jabal-u-Seraj, dans la province de Parwan. Y ont assisté le Président Burhanuddin Rabbani et d'autres hauts dirigeants du Front uni, dont le commandant Massoud, Abdul Rasul Sayyaf, chef de l'Ittehad-e-Islami, Wahidullah Sabawoon, collaborateur de Gulbuddin Hekmatyar, et Haji Abdul Qadir, ancien gouverneur de la province de Nangarhar, ainsi que des représentants du Jumbesh-i-Milli, dirigés par le général Rachid Dostom, du Harakat-e-Engelab-e-Islami, dirigés par Asef Mohseni, et du Hezb-e-Wahdat, dirigés par Karim Khalili.

6. Le 3 mars, le Front uni a annoncé qu'il allait constituer un conseil suprême de 40 membres dirigé par M. Rabbani. Celui-ci a déclaré que le conseil comprendrait 12 Pachto, 10 Tadjiks, 8 Hazaras et 10 membres de groupes ethniques plus restreints. Il a également annoncé qu'il avait été décidé de créer une choura de 150 membres dans les zones non occupées par les Taliban.

7. Les Taliban ont cherché à renforcer leur mainmise sur le territoire qu'ils détiennent. Ils déclarent avoir élargi la base de leur administration afin que tous les groupes ethniques, en particulier non pachto, soient davantage représentés. Selon eux, il existe actuellement au moins 11 ministres et gouverneurs de province qui ne sont pas pachto.

B. Situation militaire

8. Un calme relatif a régné sur le front durant l'hiver. Depuis le début de 1999, la plupart des combats semblent s'être limités à des coups de main isolés dans les régions du centre et du nord-ouest, aucune activité ou presque n'ayant eu lieu aux alentours des principaux fronts, sauf au nord de Kaboul.

9. Les combats se sont intensifiés durant la deuxième semaine de décembre dans les provinces septentrionales de Kunduz et de Baghlan et dans la région située au nord de Kaboul. Les 11 et 12 décembre, la capitale a été soumise à des tirs nourris de roquettes des forces anti-Taliban, qui se sont soldés par 21 tués, 27 blessés et de lourds dégâts matériels. Des combats isolés se sont également déroulés dans les provinces de Jowzjan et de Faryab au nord-ouest.

10. Les combats ont considérablement diminué après le début du ramadan le 20 décembre, sauf dans une zone située au nord du tunnel de Salang où les forces anti-Taliban ont pris du territoire à l'est du district d'Anderab et se sont emparé de l'ensemble du district de Shinjan. Après la fin du ramadan, les combats n'ont repris que dans les provinces de Jowzjan, Faryab et Bamyan où se sont déroulés une série de coups de main ainsi que des duels d'artillerie sporadiques en première ligne, au nord de Kaboul. À la fin de février, les forces du Front unifié ont déclaré avoir pris la ville centrale de Yakolang, à 100 kilomètres à l'ouest de la capitale provinciale de Bamyan. Elles ont également dit avoir attaqué les forces des Taliban au col de Dara-e-Suf, dans la province de Samangan, ainsi que dans le district de Daulat-Shah dans la province de Laghman.

11. Il est estimé que des réapprovisionnements considérables en matériel de guerre ont eu lieu des deux côtés durant tout l'hiver. Suivant des informations dignes de foi, les deux parties ont reçu d'importantes livraisons provenant de pays de la région ou traversant leur territoire. Elles recrutent également des soldats, bien qu'il soit signalé que la population, en particulier dans les zones tenues par les Taliban, tiennent de moins en moins à voir les jeunes s'engager dans l'armée.

C. Relations des Taliban avec les pays de la région

12. Durant la période à l'examen, les contacts se sont accrus entre les Taliban et les pays voisins de l'Afghanistan. Pour la première fois, de hauts responsables des Taliban et de la République islamique d'Iran se sont rencontrés publiquement à Doubaï (Émirats arabes unis) le 2 février : il s'agissait d'Ibrahim Taherian, du côté iranien, et du mollah Wakil Ahmad, du côté des Taliban. Les deux parties ont examiné les moyens de résoudre leurs divergences au sujet du meurtre de huit diplomates et d'un journaliste iraniens à Mazar-e-Sharif durant la prise de la ville par les Taliban en août 1998, ainsi

que les moyens d'améliorer les relations entre les Taliban et la République islamique d'Iran. Avant cette réunion, les Taliban ont rendu à la République islamique d'Iran les camions iraniens qu'ils avaient saisis et ont libéré les derniers prisonniers iraniens qu'ils détenaient à Kandahar.

13. Les contacts des Taliban avec les pays de l'Asie centrale se sont également améliorés. Les Ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan se sont rendus à Islamabad où ils ont rencontré des représentants des Taliban. Le 3 mars, le Ministre des affaires étrangères du Turkménistan s'est également rendu en Afghanistan, où il s'est entretenu à Kandahar avec le chef des Taliban, le mollah Omar, ainsi qu'avec le commandant Massoud à Douchanbé, au cours de la même journée.

14. Les Taliban ont élargi leurs contacts avec les pays étrangers et ont accueilli à Kaboul et à Kandahar toute une série d'hôtes officiels, y compris des délégations de la Chine et du Japon en février et en mars. Les représentants des Taliban ont également rencontré à Islamabad de hauts responsables étrangers, dont un sous-secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et un ministre adjoint des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il est également de plus en plus courant qu'ils s'entretiennent avec d'autres diplomates à Islamabad.

III. ACTIVITÉS DE LA MISSION SPÉCIALE

15. Le 21 décembre 1998, James Ngobi a cessé d'être chef par intérim de la Mission spéciale et son successeur est Andrew Tesoriere qui a été nommé responsable de la Mission. Lakhdar Brahimi continue d'être mon Envoyé spécial en Afghanistan, tout en remplissant aussi de temps en temps, à ma demande, d'autres fonctions pour l'Organisation des Nations Unies. De concert avec le Département des affaires politiques, il continue de superviser et d'orienter les activités de la Mission spéciale, y compris en ce qui concerne la coordination et la coopération avec les organisations humanitaires et les autres organismes des Nations Unies en Afghanistan.

16. Au cours de la période à l'examen, la Mission spéciale s'est surtout attachée à aider à organiser les visites de mon Envoyé spécial dans la région ainsi qu'à faciliter les pourparlers directs entre les deux parties belligérantes. La Mission spéciale a pris l'initiative de tenir à la fin janvier et au début de février des entretiens approfondis avec les dirigeants des deux parties, qui ont abouti aux pourparlers décrits aux paragraphes 2 à 4 ci-dessus.

17. Ayant en vue l'avenir politique de l'Afghanistan non seulement dans l'immédiat mais aussi à plus long terme, la Mission spéciale a maintenu ses contacts au sein de la communauté politique afghane ainsi qu'avec les interlocuteurs des pays voisins, et s'est attachée à les élargir. À cet effet, elle a continué à se rendre dans les villes pakistanaises de Peshawar et de Quetta où résident d'importantes communautés afghanes. Elle est intervenue auprès des autorités centrales et locales du Pakistan afin que celles-ci aident à faire respecter les droits à la sécurité et à l'éducation des expatriés afghans.

18. La Mission spéciale a coordonné ses activités avec celles du Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Afghanistan afin d'essayer de résoudre les problèmes de sécurité qui continuent à se poser en ce qui concerne le retour éventuel du personnel international des Nations Unies en Afghanistan et la reprise des activités normales du programme des Nations Unies. À cet égard, le Chef par intérim de la Mission spéciale a accompagné le Coordonnateur des Nations Unies à Kandahar le 17 février afin de s'entretenir avec les dirigeants des Taliban. Un membre de la Mission spéciale a participé à la mission technique de sécurité des Nations Unies à Kaboul du 4 au 8 février. La Mission spéciale s'est aussi adressée directement aux dirigeants des Taliban à Kandahar le 25 janvier et le 17 février au sujet des préoccupations de l'ONU et de la communauté internationale en ce qui concerne les activités terroristes et les déclarations publiques incendiaires d'Osama bin Laden et de certains autres "hôtes" étrangers des Taliban.

19. S'appuyant sur le cadre stratégique en faveur de l'Afghanistan, la Mission spéciale s'est particulièrement employée à renforcer ses relations de travail avec les organismes humanitaires des Nations Unies et la communauté des donateurs, en se tenant régulièrement en contact avec la présidence du Groupe d'appui pour l'Afghanistan (actuellement la Suède) et l'Organe de coordination des secours en Afghanistan qui s'occupe des organisations non gouvernementales. La Mission spéciale a participé à des réunions du groupe consultatif de coordination, l'organe chargé de programmer l'aide en Afghanistan. Elle s'est également attachée à inviter le Coordonnateur résident pour les affaires humanitaires en Afghanistan ou son représentant aux réunions d'information politique qu'elle organise à l'intention des groupements qui suivent de près les affaires afghanes, notamment le groupe "Six plus Deux", l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et l'Union européenne.

20. Des plans sont actuellement élaborés afin de créer au sein de la Mission spéciale un groupe des affaires civiles, comme l'a approuvé l'Assemblée générale. À cet égard, une mission d'évaluation se rendra en avril en Afghanistan et dans la région.

IV. RÔLE DE MON ENVOYÉ SPÉCIAL ET ACTIVITÉS MENÉES AU SIÈGE DE L'ONU

21. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial en Afghanistan, Lakhdar Brahimi, a effectué deux missions dans la région. En décembre 1998, il s'est rendu en République islamique d'Iran et au Pakistan. Dans les deux pays, il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires et a eu des consultations avec des dirigeants afghans.

22. En février 1999, mon Envoyé spécial s'est de nouveau rendu dans la région. Au 22 mars, il s'était rendu en Arabie Saoudite, au Pakistan, en République islamique d'Iran, en Fédération de Russie, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, dans cet ordre. Il s'est également rendu deux fois à Kaboul pour des entretiens avec les dirigeants des Taliban et a rencontré le commandant Massoud à Douchanbé. À Islamabad, Peshawar et Téhéran, il s'est entretenu avec plusieurs personnalités et dirigeants afghans, notamment Karim Khalili, chef du Hezb-e-Wahdat, et l'ancien Président Mujaddidi. Il s'est également entretenu avec des représentants de diverses ONG afghanes et internationales. Tant au Pakistan qu'en République islamique d'Iran, les Afghans, ainsi que le personnel

des Nations Unies et des ONG, ont mentionné les difficultés croissantes auxquelles étaient confrontés les réfugiés et M. Brahimi a examiné ces questions avec les autorités pakistanaises et iraniennes.

23. Dans les capitales dans lesquelles il s'est rendu et lors de ses entretiens avec des personnalités et dirigeants afghans, M. Brahimi a insisté pour qu'un soutien soit apporté à un règlement pacifique en Afghanistan. Il a également demandé un renforcement de la coopération entre les voisins de l'Afghanistan, en particulier par le biais du groupe informel «six plus deux» afin d'adresser un message clair, ferme et unifié à cet effet à toutes les factions afghanes. Dans toutes ces capitales, l'appui aux activités de l'ONU en Afghanistan a été réaffirmé. M. Brahimi s'est également arrêté à Vienne afin de s'entretenir avec le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Pino Arlacchi, des questions relatives aux drogues.

24. À Téhéran, mon Envoyé spécial s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), Azzedine Laraki, qui se trouvait dans la capitale pour des entretiens avec le Président Mohammed Khatami, Président en exercice de cette organisation. M. Laraki a réaffirmé que l'OCI était résolue à coopérer avec l'ONU en Afghanistan.

25. Au cours de la période considérée, le groupe «six plus deux», composé de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, s'est réuni le 14 janvier au niveau des ambassadeurs, afin d'examiner les dispositions à prendre concernant la préparation de la réunion de haut niveau proposée à Tachkent. Plusieurs réunions de travail ont été organisées depuis lors à cette fin.

VI. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

A. Situation humanitaire

26. Tous les membres du personnel international des Nations Unies ont été évacués d'Afghanistan en août 1998, à la suite du meurtre du lieutenant-colonel Carmine Calo (Italie), conseiller militaire auprès de la Mission spéciale. À l'invitation des autorités des Taliban, le Coordonnateur des Nations Unies pour l'Afghanistan, s'est rendu à Kandahar en janvier, afin d'examiner les questions liées à la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et au retour du personnel international des Nations Unies en Afghanistan. Les pourparlers se sont poursuivis avec des représentants des Taliban à Islamabad et, le 28 février, mon Envoyé spécial et le Coordonnateur ont eu des entretiens avec les autorités des Taliban à Kaboul.

27. À la suite d'une mission d'évaluation technique effectuée au début de février par des responsables des Nations Unies chargés des questions de sécurité, diverses missions d'évaluation de la sécurité ont été organisées fin février/début mars dans plusieurs lieux d'affectation en Afghanistan afin de déterminer s'il était possible de rétablir une présence du personnel international. Dans les régions contrôlées par les Taliban, les autorités ont

déclaré qu'elles étaient résolues à assurer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. Certains faits indiquaient que les Taliban appliquaient les dispositions du protocole supplémentaire sur la sécurité d'octobre 1998, conclu entre les autorités des Taliban et l'ONU. Le 12 mars, il a été décidé que la situation permettait un retour limité et progressif du personnel international des Nations Unies en Afghanistan. Lors de sa deuxième visite à Kaboul, le 21 mars, M. Brahimi a rappelé les préoccupations de l'ONU en matière de sécurité et demandé une vigilance accrue des Taliban, compte tenu d'informations indiquant que des menaces à la sécurité du personnel des Nations Unies pouvaient encore exister.

28. À la suite d'un séisme d'une magnitude de 5.5 sur l'échelle de Richter qui a frappé les provinces de Logar et de Wardak, le 11 février, des opérations de secours ont été organisées conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organismes des Nations et les ONG. Il y a eu peu de victimes et la tâche la plus urgente consistait à fournir des abris temporaires compte tenu de la rigueur du climat dans la zone sinistrée. Des secours ont été fournis à environ 18 000 familles (y compris 200 tonnes de denrées alimentaires aux ménages vulnérables), ainsi qu'un appui aux installations sanitaires dans la zone, afin de leur permettre de faire face aux problèmes créés par l'existence de nombreux sans-abri.

29. Le 13 février, une épidémie d'une maladie non identifiée a été signalée dans le district éloigné de Darwaz dans la province du Badakhshan, tuant plus de 200 personnes, dont la plupart étaient des enfants. L'OMS a dépêché une équipe spécialisée de Genève afin d'enquêter sur la maladie. D'après les conclusions préliminaires, il s'agissait d'une épidémie à symptôme pseudogrippal, entraînant des complications bactériennes secondaires à l'origine de taux élevés de pneumonie.

30. Malgré l'évacuation temporaire du personnel international, les organismes et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs activités en Afghanistan. L'OMS a poursuivi ses programmes de santé; le FNUAP et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ont également maintenu leurs programmes d'appui à la population afghane. Le Programme d'action antimines du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a pu maintenir ses activités dans la plupart des régions. En octobre 1998, le mouvement des Taliban a annoncé qu'il interdisait la production, le transfert et la vente de mines terrestres, mais il est impossible à ce stade d'évaluer l'ampleur des activités de pose de nouvelles mines.

31. On estime que l'Afghanistan a produit près de la moitié de l'opium mondial en 1998. La culture du pavot occupait plus de 63 000 hectares, donnant environ 2 100 tonnes d'opium brut. Les Taliban contrôlent presque tous les districts cultivant le pavot à opium. En ce qui concerne le trafic de drogues, il faut reconnaître que les conditions ne favorisent pas le respect des lois en Afghanistan, bien que le PNUCID continue à négocier avec les Taliban en vue de poursuivre les trafiquants. Grâce à la persévérance du PNUCID, quelque 34 laboratoires de traitement de l'héroïne ont été démantelés par les Taliban dans la province de Nangarhar, à la suite d'un décret pris par le mollah Omar, chef du mouvement des Taliban.

32. En 1998, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a contribué au rapatriement volontaire d'environ 107 000 réfugiés afghans en Afghanistan, dont 93 000 en provenance du Pakistan et 14 000 d'Iran. Son programme de rapatriement assisté concernant les réfugiés du Pakistan avait été gravement perturbé et partiellement suspendu en 1998 en raison de graves problèmes financiers. Aux termes d'un accord avec les autorités iraniennes, intervenu à la fin de 1998, le HCR a été autorisé à faciliter le rapatriement de 12 000 Afghans, dont la plupart ne possédaient pas de certificat de réfugié ni de permis les autorisant à séjourner en République islamique d'Iran. Les retours d'Iran, parmi lesquels de nombreux retours forcés, se sont poursuivis au début de 1999.

33. Le Programme alimentaire mondial et les ONG qui collaborent avec lui ont poursuivi leurs activités d'aide alimentaire en Afghanistan et aidé 160 000 personnes vulnérables dans la région de Hazarajat, avec près de 4 000 tonnes d'aide alimentaire. À la fin de février, le Programme a pu aider 21 000 personnes vulnérables dans la province éloignée du Badakhshan, avec plus de 900 tonnes d'aide alimentaire. Au début de janvier, il a repris son projet de production de pain à Jalalabad, desservant 150 000 personnes pendant les mois d'hiver difficiles. Les boulangeries de Kaboul, qui desservent 264 000 personnes, ont également continué à fonctionner pendant l'hiver. Le PAM a achevé son enquête initiale sur l'insécurité alimentaire à Kaboul et effectué des enquêtes analogues à Mazar, Jalalabad, Faizabad et dans le secteur de Wardak/Logar où s'est produit le séisme. À Jalalabad, il a constaté que le prix du pain et de la farine de blé avait augmenté de 33 % après la suspension de son projet.

B. Droits de l'homme

34. Les droits de l'homme en Afghanistan demeurent un grave sujet de préoccupation. La situation des femmes et des filles pose un problème particulier, car leur accès à l'éducation, à l'emploi et à des soins de santé adéquats est toujours sévèrement limité.

35. En décembre 1998, Kamal Hossain (Bangladesh) a été nommé Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, en remplacement de M. Choong-Hyun Paik. Le Rapporteur spécial a effectué une mission dans la région où il a séjourné du 15 au 20 mars 1999, afin de mettre au point le rapport qu'il présentera à la Commission à sa cinquante-cinquième session. Des visites par d'autres rapporteurs spéciaux thématiques de la Commission en Afghanistan sont également envisagées dans le courant de 1999. Mon Envoyé spécial et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan ont eu des consultations avec le nouveau Rapporteur spécial pour l'Afghanistan.

36. Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme a organisé des activités d'appels de fonds et pris des dispositions afin de constituer une équipe d'enquête des Nations Unies pour l'Afghanistan qui sera déployée sur le terrain dès que les conditions en matière de sécurité le permettront. L'enquête sur des massacres présumés et autres violations flagrantes des droits de l'homme

et du droit international humanitaire dans le nord et le centre de l'Afghanistan sera conduite sous les auspices du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

37. Un conseiller en matière de droits de l'homme a été détaché auprès du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies.

VIII. OBSERVATIONS

38. Avec l'arrivée de l'hiver, on note généralement une diminution des combats en Afghanistan; ce fut le cas à nouveau cette année. Il est toutefois vraisemblable que les deux parties aient profité de cette accalmie traditionnelle dans l'activité militaire pour reconstituer leurs arsenaux respectifs, afin de pouvoir reprendre les combats. Le danger d'une régionalisation accrue de la guerre civile afghane persiste également. En outre, la situation humanitaire continue de préoccuper gravement la communauté internationale.

39. Je me félicite donc des pourparlers qui ont eu lieu récemment à Achgabat et indiquent, de la part des deux parties, une volonté de rechercher un règlement pacifique. Les arrangements convenus à cette occasion doivent être suivis d'autres accords et j'espère sincèrement que les deux parties se rencontreront de nouveau prochainement. Il est impératif que des mesures soient enfin prises afin de mettre un terme à ce conflit interminable et tragique. J'encourage vivement les membres du groupe «six plus deux» à soutenir les efforts déployés par l'ONU afin de contribuer au progrès des négociations intra-afghanes, tout en notant qu'en 1998 les membres du groupe se sont heurtés à des difficultés dans la mise au point d'une approche commune et concertée. J'espère donc que les progrès réalisés dans le cadre des récents pourparlers d'Achgabat faciliteront l'adoption d'une approche plus unifiée par le groupe, à l'appui des efforts de paix déployés par l'ONU. Je considère que l'initiative visant à organiser une réunion de haut niveau du groupe «six plus deux» dans la région est une mesure très positive.

40. La décision de procéder à un retour progressif et limité du personnel international des Nations Unies en Afghanistan sera suivie avec attention. Cette décision, qui n'a pas été facile à prendre, compte tenu d'informations faisant état de la présence d'Osama bin Laden en Afghanistan, ne signale pas un retour au statu quo ante. Les Taliban doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies. Je compte en particulier sur les autorités des Taliban pour achever leur enquête sur le meurtre du lieutenant-colonel Calo. Je serais contraint de reconsidérer la décision que j'ai prise concernant le retour du personnel international en Afghanistan, si aucun élément probant n'indique que les Taliban ont honoré tous leurs engagements en matière sécuritaire. Je rappellerai dans ce contexte que les personnels des Nations Unies et des diverses organisations non gouvernementales présentes en Afghanistan fournissent une assistance humanitaire inestimable à la population civile.

41. Avant de conclure, je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude au Gouvernement turkmène pour le rôle utile et constructif qu'il a joué en accueillant les pourparlers d'Achgabat et pour l'appui matériel et moral qu'il a

si généreusement offert. Je tiens également à exprimer ma gratitude à M. Brahimi pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans le cadre des deux missions qu'il a effectuées en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région pendant la période considérée, ainsi qu'aux membres de la Mission spéciale qui, en facilitant la reprise des pourparlers intra-afghans à Achgabat, ont joué un rôle crucial.
